

COMPTE RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le 30 avril à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de Tocane Saint-Apre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Florent SIMON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 avril 2026.

Présents

MM et Mmes SIMON Florent, BORDET Julie, FERRAND Denis, CELERIER Mélanie, DURAND Guillaume, SERBAT Joanne, BOURNET Patrice, CEAUX Marie-Dominique, CELERIER Christophe, HANDWERK Muriel, JEZIORNY Pascal, HARRIS Ann, LACOSTE Norbert, MERVEILLE Elisabeth, SENCHET Virginie, SENCHET Cyril.

Absents excusés

LANDIECH Stéphane, LACOUDE Aurélie, LAIGNEAU Eric.

Madame Elisabeth MERVEILLE a été désignée secrétaire de séance.

Procuration

1 procuration.

Selon l'ordre du jour, Monsieur le Maire présente le premier point suivant :

1. Approbation du compte rendu de la séance du 30 mars 2026

Le compte rendu de la réunion du Conseil municipal du 30 mars 2026 est présenté à l'assemblée. Une observation étant formulée, le compte rendu de la séance du 30 mars 2026 sera remis à l'approbation lors de la prochaine séance

2. Indemnité de fonction de deux conseillers délégués

Délibération n°23/2026

Le Conseil municipal décide d'attribuer :

- Une indemnité mensuelle brute de 272,45 € à Monsieur Stéphane LANDIECH, conseiller municipal délégué à la voirie ;
- Une indemnité mensuelle brute de 272,45 € à Madame Elisabeth MERVEILLE, conseillère municipale déléguée à l'enfance et à la jeunesse.

Les indemnités seront versées mensuellement.

Adoptée à l'unanimité

3. Vente du véhicule minibus communal

Délibération n°24/2026

Monsieur le Maire présente la proposition de Monsieur Serge HARDOUIN pour l'acquisition du véhicule communal de type Peugeot Boxer.

Le Conseil municipal :

- Accepte la vente du véhicule ;
- Fixe le prix de vente à 1 400 € ;
- Précise que le véhicule est vendu en l'état.

Adoptée à l'unanimité

4. Emplois saisonniers

Délibération n°25/2026

Afin d'assurer le bon fonctionnement du camping communal et des services techniques pendant la saison estivale, le Conseil municipal autorise le recrutement de douze agents contractuels saisonniers du 2 mai au 30 septembre 2026.

Ces agents pourront assurer les missions suivantes :

- Accueil du camping ;
- Restauration/snack ;
- Entretien ;
- Services techniques.

Adoptée à l'unanimité

5. Constitution de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Délibération n°26/2026

À la suite du renouvellement du Conseil municipal, une nouvelle Commission Communale des Impôts Directs doit être constituée.

Le Conseil municipal propose une liste de 24 personnes parmi lesquelles la Direction Départementale des Finances Publiques désignera :

- 6 commissaires titulaires ;
- 6 commissaires suppléants.

Résultat du vote

- Votes pour : 16
- Vote contre : 0
- Abstention : 1

6. Désignation d'un élu rural « Relais de l'Égalité »

Délibération n°27/2026

Le Conseil municipal désigne Madame Julie BORDET en qualité d'élue rurale « Relais de l'Égalité » pour la commune de Tocane Saint-Apre.

Ses missions porteront notamment sur :

- La promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- La prévention des violences intrafamiliales ;
- La lutte contre les discriminations ;
- L'information et l'orientation des administrés.

Adoptée à l'unanimité

7. Désignation des délégués à la commission de contrôle des listes électorales

Le Conseil municipal procède à la désignation des délégués appelés à siéger à la commission de contrôle des listes électorales.

8. Approbation des Comptes Financiers Uniques (CFU)

Délibération n°28/2026 – CFU Commune 2025

Le Conseil municipal approuve le Compte Financier Unique 2025 de la commune.

Résultats de clôture

- Investissement : -61 211,55 €
- Fonctionnement : 909 215,45 €
- Résultat global : 848 003,90 €

Adoptée à l'unanimité

Délibération n°30/2026 – CFU Camping 2025

Le Conseil municipal approuve le Compte Financier Unique 2025 du camping communal.

Résultats de clôture

- Investissement : -29 058,95 €
- Fonctionnement : 72 290,44 €
- Résultat global : 43 231,49 €

Adoptée à l'unanimité

Délibération n°32/2026 – CFU Assainissement 2025

Le Conseil municipal approuve le Compte Financier Unique 2025 du service assainissement.

Résultats de clôture

- Investissement : -92 728,40 €
- Fonctionnement : 227 022,18 €
- Résultat global : 134 293,78 €

Adoptée à l'unanimité

9. Affectation des résultats

Le Conseil municipal approuve l'affectation des résultats des budgets commune, camping et assainissement conformément aux Comptes Financiers Uniques 2025.

10. Vote des taux de fiscalité directe locale 2026

Délibération n°34/2026

Le Conseil municipal fixe les taux des taxes directes locales pour l'année 2026 comme suit :

- Taxe foncière bâtie : 38,76 %
- Taxe foncière non bâtie : 39,13 %
- Taxe d'habitation : 9,05 %

Adoptée à l'unanimité

11. Vote des budgets primitifs 2026

Délibération n°35/2026 – Budget primitif Commune

Le Conseil municipal adopte le Budget Primitif 2026 de la commune.

Budget équilibré

Investissement

- Dépenses : 905 164,20 €
- Recettes : 905 164,20 €

Fonctionnement

- Dépenses : 2 407 537,45 €
- Recettes : 2 407 537,45 €

Adoptée à l'unanimité

Délibération n°36/2026 – Budget primitif Camping

Le Conseil municipal adopte le Budget Primitif 2026 du camping.

Budget équilibré**Investissement**

- Dépenses : 39 120,44 €
- Recettes : 39 120,44 €

Fonctionnement

- Dépenses : 180 731,49 €
- Recettes : 180 731,49 €

Adoptée à l'unanimité

Délibération n°37/2026 – Budget primitif Assainissement

Le Conseil municipal adopte le Budget Primitif 2026 du service assainissement.

Budget équilibré**Investissement**

- Dépenses : 172 788,43 €
- Recettes : 172 788,43 €

Fonctionnement

- Dépenses : 249 293,78 €
- Recettes : 249 293,78 €

Adoptée à l'unanimité

Questions diverses

Monsieur le Maire fait un point sur la dernière réunion de la CCPR ainsi que sur les différentes nominations intervenues.

Il présente également un compte rendu de la réunion du 30 avril 2026 concernant le projet de poste source. À cette occasion, il est précisé qu'une emprise d'environ 7 500 m² est prévue sur la zone industrielle. Monsieur le Maire expose les différentes mesures et aménagements qu'ENEDIS / le porteur du projet est prêt à mettre en œuvre afin de compenser les nuisances éventuelles pour les riverains.

La CCPR a émis un avis favorable sur ce dossier.

La séance est levée à 21h15.